

# formations 2<sup>ème</sup> semestre 2019 scop les 2 rives

>>> Développement durable et QEB

(prises en charge par FIF-PL & Actalians, éligibles à l'obligation de formation des architectes)



10 et 11 octobre 2019 à Strasbourg (ordre des architectes) | 2 jours

## Le confort d'été passif - et son application dans la construction bois

[Lien vers le programme & la fiche d'inscription](#)



17 et 18 octobre 2019 à Strasbourg (ordre des architectes) | 2 jours

## La stratégie de conception passive

Une démarche globale pour des bâtiments performants (en neuf et réhabilitation)

[Lien vers le programme & la fiche d'inscription](#)



10 décembre 2019 à Strasbourg (ordre des architectes) | 1 jour

## Isolation thermique – acoustique combinée

en neuf ou en rénovation, en construction bois ou maçonnerie

[Lien vers le programme & la fiche d'inscription](#)



19 décembre 2019 à Strasbourg (ordre des architectes) | 1 jour

## L'humidité dans les parois

Savoir réaliser les choix techniques et de mise en œuvre pour des bâtiments sains et pérennes

[Lien vers le programme & la fiche d'inscription](#)



25 et 26 novembre 2019 à Strasbourg (ordre des architectes) | 2 jours

## La réhabilitation énergétique des bâtiments

Maîtriser les solutions de conception et les solutions techniques pour faire atteindre le niveau BBC à un bâtiment existant

[Lien vers le programme & la fiche d'inscription](#)

& journée d'approfondissement de la formation sous forme d'ateliers et d'études de cas le 26/09, nous contacter (pour les anciens stagiaires du module)

## CONTACT scop les 2 rives

Hélène LUDMANN - [helene.ludmann@scop-les2rives.eu](mailto:helene.ludmann@scop-les2rives.eu)

À la Plage, 15 avenue du Rhin, 67100 STRASBOURG

Tél : 06 61 87 36 63 // [www.scop-les2rives.eu](http://www.scop-les2rives.eu)

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69

SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

# & renouvellement de la formation certifiante et labellisée DDQE à strasbourg

(prise en charge par FIF-PL & Actalians, éligibles à l'obligation de formation des architectes)



Rejoignez la formation professionnelle **CERTIFIANTE** et **LABELLISÉE**

## DÉVELOPPEMENT DURABLE ET QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

aménagement du territoire, urbanisme, architecture et construction - DDQE



ÉDITION 2019/2020

Grand Est, Strasbourg

20 jours, novembre 2019 à novembre 2020

Déjà plus de 1400 professionnels formés et certifiés en formations DDQE en France

Ce label est décerné par la Branche Architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par ACTALIANS (OPCA PL).



## DDQE - Développement Durable et Qualité Environnementale en aménagement du territoire, urbanisme, architecture et construction

> à partir de juin 2020 à l'Ordre des Architectes Grand Est - Strasbourg

2 jours de formation (les jeudis et vendredis) / mois pendant 9 mois dont un voyage d'études au Vorarlberg (Autriche)

[ [+ d'infos programme](#) ]

Formation prise en charge par les OPCA de 60% (libéraux, gérants) à 100% (salariés) : [infos par ici](#)

pour les architectes :  
DDQE = obligation de formation  
remplie pour 4 ans !

### Pourquoi la formation DDQE ?

+ Comprendre concrètement ce qu'est le développement durable dans le bâtiment et l'aménagement & avoir des outils, méthodologies et références pour passer à l'action

+ Se forger un argumentaire pour dialoguer et convaincre son maître d'ouvrage / son client

+ Intégrer un espace privilégié d'échanges et de rencontres entre professionnels

+ Savoir construire une approche holistique et systémique de projet (environnementale, économique & sociale)

+ Avoir une compétence reconnue par le milieu professionnel et être certifié.e nominativement



Ce label est décerné par la Branche Architecture et a été attribué à toutes nos formations DDQE. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et la Formation Professionnelle des entreprises d'architecture et mises en œuvre par Actalians (OPCA PL).

/// Formation DDQE également organisée à Dijon, Lyon, Caen et Paris : [infos par ici](#) ///



SCOP

écologie  
innovation sociale  
territoires

# FICHE D'INSCRIPTION

Possibilité de s'inscrire en ligne [en cliquant sur ce lien !](#)

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription accompagnée du chèque de règlement à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 15, avenue du Rhin – 67100 STRASBOURG

> Par mail : [helene.ludmann@scop-les2rives.eu](mailto:helene.ludmann@scop-les2rives.eu)

Et pour toute demande d'information complémentaire : Hélène LUDMANN, +33 6 61 87 36 63

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69

SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

## STRUCTURE :

Adresse \_\_\_\_\_ CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Nom de l'OPCA \_\_\_\_\_

EMPLOYEUR : NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

## STAGIAIRE :

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_ Adresse e-mail \_\_\_\_\_

N° tél. \_\_\_\_\_ N° port. \_\_\_\_\_

Je souhaite m'inscrire à la formation \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_ Tarif TTC : \_\_\_\_\_ (ancien.ne stagiaire, le préciser)

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : \_\_\_\_\_ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

*Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche / remplissage du formulaire en ligne*

**Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCO.**

[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

### Quel est mon OPCO ?

Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL

Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS

Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA

Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS

Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC

Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS

Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt formation mobilisable**

Prises en charge au 1<sup>er</sup> janvier 2018  
Formations courtes 1 à 7 Jours  
DD et Qualité environnementale des bâtiments  
Thématiques classées prioritaires par les OPCA  
Montants pour l'établissement d'une convention de formation par OPCA  
Montants indiqués par journée de formation

LIBERAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Architectes, paysagistes, BET, économistes... <small>Prise en charge des formations de formation continue, de la formation professionnelle initiale et de la formation professionnelle continue.</small>	FIF-PL <small>ouvert à la demande sur le site <a href="http://www.fif-pl.fr">www.fif-pl.fr</a></small>	350 € / jour <small>hors la limite de 560 € / an (professionnel)</small>
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA <small>ouvert à la demande sur le site <a href="http://www.fafcea.com">www.fafcea.com</a></small>	28h / heure, soit 218 € / jour <small>hors la limite de 560 € / an (professionnel)</small>
Toutes professions (hors auto-entrepreneur) > au contrat du FIF-PL et du FAFCEA <small>Autres professions : nous contacter</small>	Ouverture possible d'un contrat éligible (profilés à l'adresse <a href="mailto:244@scop-les2rives.eu">244@scop-les2rives.eu</a> )	9,88 € / heure dans la limite de 60h / an <small>(pour télécharger les documents, contactez l'association <a href="mailto:scop@scop-les2rives.eu">scop@scop-les2rives.eu</a>)</small>

  

SALARIE (plan de formation)		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Agences d'architecture <small>Prise en charge des formations de formation continue, de la formation professionnelle initiale et de la formation professionnelle continue.</small>	ACTALIANS <small>ouvert à la demande sur le site <a href="http://www.actalians.fr">www.actalians.fr</a></small>	*Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) *Prise en charge de la sylviculture : forfait 84 € / jour *Prise en charge des frais annexes : - Réponses (max 15€ / jour) - Matériaux et autres (max 100 € / jour) - Déplacements : 0,25 € / km - Fuel (max 204 € / jour) - Frais
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC <small>ouvert à la demande sur le site <a href="http://www.fafiec.fr">www.fafiec.fr</a></small>	Prise en charge jusqu'à 100% (maximum selon statut) : *entreprenant de 0 à 11 salariés : 2 400 € max. *salarié de 1 à 2 salariés : 2 000 € max. *FAFIEC FIF-PL : toutes professions, pour les formations de 49 à 100 heures (200 000 € max) ou les formations de 42 à 48 heures : 2 000 € max. *entreprenant de 0 à 11 salariés : 2 000 € max. *salarié de 1 à 2 salariés : 1 600 € max. Pour les formations de plus de 100 heures, contactez l'association <a href="mailto:scop@scop-les2rives.eu">scop@scop-les2rives.eu</a>

© Scop les 2 rives